



Compte-rendu de la réunion des comités de quartiers

Orée Nord Delaitre, Orée Nord Seille et Orée Sud

du mardi 23 avril 2024 à 17h

Salle du conseil municipal

M. LISSMANN, 1^{er} adjoint, accueille les membres présents, accompagné de B. VUILLEMIN, 6^{ème} adjointe (environnement).

M. LISSMANN excuse M. le Maire, pris par d'autres obligations.

Divers points sont abordés :

Signalements

- Pour signaler tout problème rencontré sur la voie publique comme le nom d'une rue effacé sur une plaque de signalisation, il suffit de se rendre sur le site de la Ville de Marly, puis sur Connect METZ (plateforme gérée par l'Eurométropole de Metz).
- Le cas du passage piétons, indiqué comme dangereux, situé au niveau du carrefour entre l'avenue des Azalées et la rue des Hameaux du Golf est évoqué et reste actuellement sans solutionnement (signalé depuis octobre 2022).

Rappel, Rue Gandhi ou autres rues avec lignes blanches latérales

En l'absence de piétons lors d'un croisement, la circulation des véhicules est autorisée sur les bandes blanches.

Eclairage public

- La rue des Frères Lumières est éclairée toute la nuit car elle fait partie d'un secteur où des rues adjacentes, sont sans trottoir et sont donc considérées comme dangereuses pour les piétons en période d'obscurité. Elles nécessitent ainsi un éclairage permanent.
- A noter que le passage des lampadaires actuels en éclairage LED suit son cours dans toute la ville.

Incivilités et Nuisances sonores

- En ce qui concerne la divagation de chiens sans laisse, la signalisation va être vérifiée et complétée (ex. du chemin le long du château d'eau). Pour rappel, en cas de menaces ou de danger il ne faut pas hésiter à appeler la Police Municipale en direct. A noter qu'un parc canin sera bientôt créé le long de la Seille.
- Il est également rappelé aux propriétaires de canidés qu'il leur appartient de ramasser les déjections de leurs animaux ; de nombreux distributeurs de sacs sont à disposition dans toute la commune à cet effet.
- Les professionnels peuvent exercer leur activité durant le temps de midi à contrario des particuliers même si celle-ci entraîne une nuisance sonore.
- Sur la nouvelle voie verte reliant Pouilly à Marly, les membres indiquent un problème de sécurité lié à la circulation de divers engins. Les bornes installées n'étant pas suffisantes ; une réflexion est en cours face à cette problématique (en ce qui concerne les trottinettes électriques, il n'y a guère de solution et il est rappelé que l'usage de ces dernières n'est autorisé qu'à partir de 14 ans).
- Des automobilistes circulent à contre-sens rue Saint Vincent de Paul pour se rendre au Cosec ou au collège La Louvière : la police municipale va renforcer ses contrôles.
- Suite aux travaux ayant eu lieu rue des Pervenches, celle-ci est passée d'une impasse (blocs en béton à l'extrémité côté avenue de Magny) à une rue à double sens. De ce fait, les riverains sont confrontés à des vitesses excessives et au stationnement sauvage quand le stade Delaitre accueille du public. A l'époque la mairie avait effectué un sondage auquel la majorité des habitants avaient répondu qu'ils souhaitaient le rétablissement d'une rue en double sens. Toutefois, concernant le stationnement dans cette même zone, il est indiqué qu'il n'est pas possible de l'interdire aux personnes provenant de « l'extérieur » (expérience vécue aux Clos). Pour information, le sondage avait donné lieu à : 32 voix pour le double sens, 7 voix pour l'impasse en extrémité coté avenue de Magny et 7 voix en impasse bloquée au milieu de la rue. Au vu du résultat du sondage il n'en sera pas fait de nouveau.

Demande de bancs

Pour son exposition de 40 photos entre le NEC et le Centre Gilbert Janssem, l'association Regard Image souhaiterait l'implantation de deux bancs notamment pour les personnes âgées. Il est indiqué, que cette installation ne serait pas possible en raison d'individus susceptibles de les squatter notamment la nuit.

Espaces verts

- Les membres sollicitent l'embellissement du giratoire de La Louvière. En effet, ce dernier vient d'être impacté par des travaux sur une conduite d'eau et devrait être réaménagé dans le cadre de l'arrivée du Mettis C. Il sera donc revu a posteriori.
- Il est également signalé qu'au niveau du quartier Orée Sud, certains espaces verts sont envahis par la végétation sauvage. Une demande d'entretien de ces végétaux est sollicitée.

- L'installation de panneaux « genrés » à proximité de l'école Ferry, avec des personnages de couleur, interpelle certains riverains ; cette situation ne choque pas M. LISSMANN qui est plutôt choqué de la réaction de ces riverains.

Franchissement de ligne blanche continue

Dans le secteur du supermarché E.Leclerc, certains automobilistes franchissent la ligne blanche continue pour se rendre au magasin Aldi. Les plots qui avaient été enlevés lors des travaux d'aménagements pour la construction de ce dernier vont être reposés par la métropole afin de résoudre le problème.

Mettis C

- La circulation sur le pont sur la Seille va être interdite en juillet-août pour permettre des travaux de renforcement. Il est précisé qu'il n'est pas prévu que les trottoirs soient élargis.
- Les futurs bus à hydrogène seront moins agressifs que les bus-doubles actuels (rétroviseurs moins débordants), moins bruyants et moins polluants, mais certains secteurs du centre-ville nécessiteront d'être équipés de feux intelligents pour fluidifier au maximum la circulation.
- La création d'un parking-relais à Ferry va engendrer un accroissement de trafic (notamment en provenance de l'ouest) ; les riverains craignent un accroissement des nuisances sonores. Il est mentionné que le revêtement de la chaussée a été modifié à cette entrée de la commune, avec un revêtement moins « bruyant » et une chicane qui fait ralentir les véhicules. La mise en place de coussins berlinois pour « casser » la vitesse aurait des impacts sonores bien plus marqués.

Pistes cyclables

- La nouvelle piste cyclable située sur l'ancienne voie ferrée et qui s'arrête rue des Garennes va être prolongée jusqu'à Metz. La SNCF étant désormais prête à louer l'emprise de l'ancienne voie ferrée à l'Eurométropole de Metz.
- Sur celle qui va vers Pouilly et qui connaît un succès certain, des panneaux vont être implantés pour inciter les cyclistes à s'arrêter au passage protégé afin de limiter les risques. De plus, un éclairage avec détection de présence va être installé.

Passages piétons

Au contraire de la ville de Montigny-les-Metz, qui a équipé ses passages piétons d'éclairage intégré à la chaussée, Marly envisage plutôt d'équiper ses passages piétons de potelets éclairés lors d'une prochaine campagne de travaux ; l'expérience d'éclairage intégré ayant déjà été expérimentée mais nécessitant des coûts de maintenance exorbitants.

Affichage Marlyimages

Le panneau d'affichage numérique situé devant le cinéma Marlymages a été démonté suite à une obsolescence et à la fin de son contrat de location. De plus, ce dernier coûtait très cher à la Commune, l'affichage étant fait en parallèle sur les autres panneaux numériques. Marlymages ne souhaitait pas les reprendre à sa charge.

Caméras de surveillance

M. le Maire a souhaité que ce soit les habitants, quartier par quartier, qui expriment leurs souhaits de lieux d'implantation des caméras. Il est donc proposé que les deux carrefours équipés de feux entre l'Orée Sud et l'Orée Nord en soient équipés. Pour le reste de la commune, le rattachement au CSU de l'Eurométropole de Metz devrait se faire cette année ; les nouvelles caméras devront être compatibles au CSU métropolitain.

Police Municipale

La police municipale patrouille certains weekends jusqu'à minuit. Il y avait un problème de recrutement, qui va se résoudre prochainement par l'embauche de deux policiers.

Réfection de chaussées

La réfection des chaussées, notamment celle de la rue des Bleuets, est du ressort de l'Eurométropole de Metz qui a la compétence « Voirie » de la ville. Pour information et rappel, les communes proposent des opérations et c'est ensuite l'Eurométropole qui priorise en fonction de la gravité des dégradations et de la circulation. De plus, la flambée des coûts des matériaux a fortement ralenti la réalisation du projet.

Relais Petite Enfance

L'ouverture du relais petite enfance annoncé par M. le Maire pour septembre 2023, puis pour fin 2023, a été retardé en raison d'un problème d'autorisation administrative soulevé par la Préfecture, il devrait ouvrir prochainement.

Périscolaire Freinet

Les travaux de réalisation du Périscolaire Freinet et de sa cantine, nécessitant la fermeture du parc Freinet attenant pendant 1 an, vont commencer très prochainement. A noter, que l'inauguration du préau a dû être retardée car la structure n'était pas conforme et ne pouvait pas être réceptionnée.

PLUI

Suite à des erreurs de graphisme, qui ont été avouées par les services compétents, l'ensemble du parcours de santé ainsi que le petit bois du Bois Brûlé vont être sanctuarisés. La zone située du côté de la rue des Hameaux du Golf va être réintégrée à la zone NAE, ainsi que le petit bois le long du lotissement des Villas du Golf. Il a été annoncé que ce dernier lotissement allait être doté d'un PAVE (Point d'Apport Volontaire Enterré) situé à proximité de la Résidence pour Séniors. De même, le permis de construire en vue de réaliser un abri poubelle, situé en face de ces habitations, a été retiré par le promoteur. En outre, le banc

situé au droit d'une maison longeant le parcours de santé, dont le propriétaire se plaint des agissements de personnes qui l'épient, ne sera pas déplacé.

Nouvelle école

- Une nouvelle école, en remplacement du groupe scolaire Henrion, sera située sur le terrain agricole se trouvant entre la rue de Metz et le lotissement du Clos des Alizés. Il est indiqué que le petit bois sera conservé. Cet ensemble regroupera le groupe scolaire Henrion, le Périscolaire, une Cantine et le Conservatoire Municipal. Il y aura uniquement un accès mobilité douce du côté des hameaux de Marly. Cependant, un accès routier sera réalisé entre le restaurant Macdonald et Feu Vert, avec création d'un parking.
- Marlymages restera à sa place et aura donc à terme un parking permanent dans la cour de l'ex-école Henrion qui servira également pour l'église St Brice.
- Les salles du Château Henrion seront éventuellement réutilisées par les associations intéressées.
- L'opération Nouvelle Ecole va commencer par l'étude de faisabilité, ainsi que son chiffrage. Ensuite des demandes de subventions seront lancées et la construction pourra ainsi commencer.
- En ce qui concerne les énergies renouvelables, le Conseil Municipal a décidé de ne pas implanter d'éoliennes ni de méthanisation (détournement des cultures associées et nuisances). En revanche, un projet concernant l'aménagement des Services Techniques basés sur le plateau de Frescaty en équipement **photovoltaïque** est sur le point d'aboutir ; la convention avec l'UEM devrait être prochainement présentée en Conseil Municipal. Un avant-projet concerne l'ancien site CITRA (au bout de la rue de Magny), qui nécessite le règlement de problème de territorialité avec la Ville de Metz.
- Concernant la biomasse, 3 secteurs ont été fléchés : le plateau de Frescaty, à proximité du NEC et à proximité du parking ferry. La Mairie reste vigilante pour ne pas créer de nouvelles nuisances.